

eau en Seine-et-Marne

MONTMACHOUX

L'eau potable

Depuis son captage dans le milieu naturel jusqu'au robinet, l'eau passe par de nombreuses infrastructures : usine de traitement, réservoir de stockage, réseaux, ... Quelles sont-elles pour votre commune ? Sont-elles performantes ? Qui contacter en cas de problème ?

- **Nombre d'abonnés regroupés :** 4020
- **Origine de l'eau :** Eau souterraine provenant d'un forage captant la nappe karstique de Sénonien
- **Qualité:** <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>
(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>)
- **Station de traitement:** Aucun
- **Paramètre de traitement:** Aucun

Stockage

- **Stockage:** Réservoir de Montmachoux (200 m³)

Réseaux

- Longueur du réseau d'eau potable regroupés: 99 Km
- Rendement du réseau d'eau potable: (2021) 64,5%
- Indice de perte du réseau d'eau potable: (2021) Mauvais

Responsable(s) du service de l'eau

- **Maitre d'ouvrage:** CC du Pays de Montereau
29 avenue du Général de Gaulle 77130, MONTEREAU-FAULT-YONNE
01 60 73 44 00
- **Gestionnaire:** Véolia Seine-et-Marne
198 rue Foch Zone industrielle de Vaux-le-Pénil 77000, VAUX-LE-PENIL
09 69 36 04 00

Arrêtés sécheresse

- **Pour connaître les restrictions en vigueur et les cartes de localisation :** [Site internet de la DDT](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse)
(<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse>)

L'assainissement

Afin de pouvoir traiter correctement les eaux usées, il faut d'abord les collecter avec rigueur. Les collectivités peuvent choisir deux options : celle de l'assainissement collectif (pour environ 92 % des seine-et-marnais) qui implique de développer des stations d'épuration ou celle de l'assainissement non collectif (pour environ 8 % des seine-et-marnais) qui implique l'installation, par les particuliers, de dispositifs individuels de traitement implantés sur leurs propriétés. Quels sont les choix sur votre commune ?

- **Nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif :** 13
- **Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif :** 111

Station d'épuration

- **Implantation de la station:** Montmachoux/BOURG
- **Filière de traitement:** Décantation primaire + Filtre à sable
- **Capacité:** 250 EH
- **Dernier bilan:** [Télécharger \(http://baseeau.seine-et-marne.fr/bilans/RapportAnnuel2022_SATESE77.pdf\)](http://baseeau.seine-et-marne.fr/bilans/RapportAnnuel2022_SATESE77.pdf)
- **Fonctionnement de la station:** Très mauvais
- **Type de traitement des boues:** Aucun

Responsables du service de l'assainissement

- **Maitre d'ouvrage:** CC du Pays de Montereau
29 avenue du Général de Gaulle 77130, MONTEREAU-FAULT-YONNE
01 60 73 44 00
- **Gestionnaire:** SAUR Nemours
25 rue de Montargis 77140, NEMOURS
03 58 58 20 00

Le prix de l'eau

La facture d'eau permet la distinction des coûts de l'eau potable et de l'assainissement, auxquels s'ajoutent diverses redevances et taxes. On notera que la part assainissement correspond au coût de l'assainissement collectif uniquement. Dans le cas de l'assainissement non collectif, l'abonné ne paye que la taxe de prélèvement, et non celles de pollution et de modernisation des réseaux de collecte. Les éventuelles redevances SPANC ne sont pas incluses dans les prix indiqués.

- **Prix global de l'eau** : (2021) 4.7092 €TTC/m³
- **Prix de la part assainissement collectif** : (2021) 2,1707
- **Prix de la part eau potable** : (2021) 1.4996

Les cours d'eau

Avec d'un côté la Seine, de l'autre la Marne et leurs nombreux affluents, la Seine-et-Marne compte environ 4 400 kilomètres de cours d'eau qui irriguent abondamment notre département. Qui gère le(s) cours d'eau qui traverse(nt) votre commune ?

Cours d'eau traversant la commune

- Aucun

Plan de prévention

Le risque inondation est l'un des risques majeurs de ces dernières années, la Seine, la Marne et leurs affluents peuvent sortir de leur lit quelque soit la saison, votre commune est elle concernée par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation ?

- Votre commune n'est concernée par aucun PPRI / PPS.

Prévention et préservation

Face à une pollution alarmante des rivières et des eaux souterraines de Seine-et-Marne par les pesticides, votre commune s'est peut-être déjà engagée à réduire et contrôler l'usage des produits chimiques qu'elle emploie, au x côtés du Conseil départemental et de l'association AQUI'Brie. Qu'en est-il ?

- Votre commune n'utilise plus aucun traitement chimique depuis **2009 et a obtenu le Trophée ZÉRO PHYT'Eau en 2013**
- Votre commune est entrée dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires portée par l'association AQUI'Brie et le Conseil départemental 77 depuis **2009**

S.A.G.E.

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un document élaboré en concertation entre les différents acteurs de l'eau d'un même bassin versant dans un objectif de juste équilibre entre la satisfaction de s besoins des usagers et la préservation des milieux aquatiques. Votre commune est-elle concernée par un SA GE ?

- Votre commune n'est concernée par aucun S.A.G.E.

E.P.T.B.

Un E.P.T.B. (Etablissements Publics Territorial de Bassin) est une structure de coopération de collectivités territ

oriales, agissant pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques et assurant la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales.

> **LE.P.T.B. de votre commune est :** Seine Grands Lacs [voir le site \(http://www.grandslacsdeseine.fr/\)](http://www.grandslacsdeseine.fr/)